



Mairie de LAHAS

Au village
32 130 LAHAS

Téléphone : 05 62 62 35 13
Messagerie : contact@lahas.fr
Site web : www.lahas.fr

Permanence : lundi et vendredi,
de 13h30 à 17h30



Premier rang, de gauche à droite :

Muriel LEBOURGEOIS, Thierry BIRAN (premier adjoint), Gérard FAURÉ (maire), Jeanine LAÏRLE, Marie-Josée DARRÉ (deuxième adjointe).

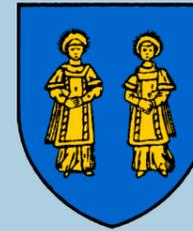
Deuxième rang, de gauche à droite :

Laure COSTANTINI, Nicolas DESTIEUX, José SIMORRE, Pierre DANOS (troisième adjoint), Éric MENON, Yves-Marie CORFA.

Les commissions

Commissions externes		Commissions internes	
Syndicat d'électrification	P. Danos, N. Destieux	Agricole	G. Fauré, Y.M. Corfa, T. Biran
Syndicat des eaux (Barousse)	M. Lebourgeois, J. Laïrle, L. Costantini, E. Menon	Bâtiments	M.J. Darré, Y.M. Corfa, E. Menon
Vallée de Gimone	J. Simorre, Y.M. Corfa	Communication	P. Danos, L. Costantini, J. Laïrle
SICTOM	G. Fauré, Y.M. Corfa	Voirie	T. Biran, M. Lebourgeois, J. Simorre
Pays Porte de Gascogne	M. Lebourgeois, L. Costantini		

LAHAS



Compte rendu municipal 2019

Le mot du Maire

« Le temps passe vite ». Quatre mots toujours plus d'actualité et ce mandat qui touche à sa fin en est une marque de plus.

Notre engagement pour Lahas et la rigueur que cela impose ne nous ont pas forcément permis d'être présents au plus près de vos attentes dans un cadre particulier.

Nous nous sommes attachés à servir un intérêt communal. Demain nous devons répondre à celui d'une communauté ou d'un territoire. Ainsi nous pouvons deviner un isolement possible de certains administrés.

Au regard des travaux entrepris dans notre village, il est clair que notre équipe municipale, épaulée par notre secrétaire de mairie, est remplie d'espoir.

Si nous souhaitons conserver une identité locale, nous devons impérativement trouver une façon de nous adapter à ces évolutions. Cela nous demandera inévitablement des efforts supplémentaires : allier à la fois une

vie privée, un élan communal et un intérêt territorial.

L'impulsion que nous souhaitons donner à Lahas nous a été possible par le biais de la rénovation de la salle des fêtes. Elle s'est affirmée par l'ajout d'une extension pour créer une nouvelle mairie.

Aujourd'hui les travaux sont bien entamés et nous avons choisi d'avoir recours à un emprunt afin de les financer. Ce dernier se remboursera grâce au versement des dotations de l'État au fil des ans.

Concernant les éventuelles rénovations du presbytère et de l'ancienne école, la réflexion devra être menée différemment.

En 2020, après les sollicitations de quelques uns d'entre vous et au regard de ce qui s'est fait dans certaines com-

munes voisines, nous allons nous pencher sur la question de l'adressage postal. Cette démarche a pour but de normaliser les adresses et ainsi d'améliorer les services qui peuvent être proposés à domicile (livraisons, secours...).

Le dynamisme porté par chacun d'entre nous sera entretenu en 2020 par une nouvelle équipe municipale. En ce qui me concerne, j'ai décidé de ne pas briguer un nouveau mandat et souhaite le meilleur à la future municipalité.

L'équipe actuelle se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2020.

Gérard FAURÉ

DANS CE NUMÉRO :

Budget 2

Voirie 4

Vivre ensemble 6



La vie du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni à cinq reprises cette année.

Un bon nombre de délibérations concerne les décisions votées en conseil communautaire de la 3CAG, que nous approuvons au final. Un vote a été ajourné (approbation de l'attribution de compensation 3CAG, soit la répartition des dotations des communes à la communauté). Les informations transmises n'étant pas très claires, nous avons

préférez différer le vote après avoir reçu des données complémentaires.

Le dossier de mise au normes de la salle des fêtes et de création de la mairie attenante a connu sa dernière phase avant le commencement des travaux : le processus de consultation des entreprises a été approuvé en juin (il a été conduit par l'architecte) et des avenants sur quelques modifications après le début des tra-

vaux ont été votés (différence de niveaux découverts après démolition, volets roulants non prévus, changement supplémentaire des fenêtres sud, assurance dommage ouvrage...).

Afin de couvrir une partie de l'engagement financier, un emprunt de 150 000 € sur 10 ans au taux de 0,63% a été voté.

« Un bon nombre de délibérations concerne les décisions de la 3CAG... »

Résumé du budget : recettes

Chapitres	Désignation	Réalisé 2019	
Investissement	10	Dotations, fonds divers	4 678,09 €
	13	Subventions d'investissement	27 358,36 €
	001	Excédent d'investissement 2018	46 251,97 €
	<i>Total investissement</i>		78 288,42 €
Fonctionnement	13	Remboursement salaire	2 637,36 €
	70	Produits de services	737,91 €
	73	Impôts et taxes	77 020,26 €
	74	Dotations et participations	77 256,96 €
	75	Autres produits de gestion courante	110,55 €
	77	Produits exceptionnels	407,56 €
	001	Excédent de fonctionnement 2018	285 890,81 €
	<i>Total fonctionnement</i>		444 060,31 €
<i>Total général</i>		522 348,73 €	

Les nouveaux habitants 2019

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles sur la commune :

- Émilie CELIERES et Thomas SANMARTIN (au Cousin)
- Vincent CACCIABUÉ (à Ensoues)
- Nicolas FRONTON (à Boularut)
- Sylvia et James O'MAHONY (au Soulan d'Engourdin)
- Sylvie PINTO et Jérôme PONS (à l'Espin)

Voeux 2020

En ce début d'année, la salle des fêtes est en travaux, le chantier est interdit au public. En l'absence de lieu apte à vous recevoir en nombre, nous regrettons de ne pas pouvoir vous inviter au rassemblement annuel que nous avons instauré depuis 2014.



La salle des fêtes en travaux.

Recensement de la population

Vous allez être recensé(e) cette année. Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la

population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Notre agent recenseur est Stéphane HAJZLER, habitant au village. Nous vous remercions de répondre rapidement après son passage.



Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Vivre ensemble

Deux évènements ponctuent régulièrement l'année à Lahas : la fête des voisins et la fête locale.

La première a eu lieu le 30 juin, toujours sur le principe de l'auberge espagnole, chacun amenant un plat à partager avec ses voisins de table. Ce rassemblement, même si son nom ne l'indique pas vraiment, permet à tout habitant de la commune de venir partager un moment convivial. Cette année, un spectacle de clown est venu ponctuer l'après-midi des petits comme des grands.



115 personnes au repas du 3 août.

La fête locale s'est déroulée les 2 et 3 août, avec concours de belote le premier soir et repas avec soirée animée le second.

Comme l'an passé, la chorale Cothill House est venue se produire dans l'église le 11 octobre pour un concert à nouveau fort apprécié.



Spectacle de clown lors de la fête des voisins.

« Des moments de rassemblement des habitants de Lahas. »

Travaux d'entretien

Depuis le printemps 2019, les travaux d'entretien du village et du cimetière ont été confiés à la Régie Rurale de Services du Fezenguet située à Mauvezin.

Une équipe de plusieurs personnes intervient à intervalles réguliers, avec le matériel de la Régie.

Le forfait mensuel est fixé à 410,00 € TTC.

Les services rendus sont parfaitement conformes à nos attentes.



Une vue de la sortie sud du village sur la route de Bézéril.

Résumé du budget : dépenses

Chapitres		Désignation	Réalisé 2019
Investissement	16	Remboursement caution loyer	1 220,00 €
	21	Immobilisations corporelles	81 330,70 €
	<i>Total investissement</i>		82 550,70 €
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	18 521,91 €
	012	Charges de personnel	15 168,63 €
	014	Atténuation de produits	29 098,45 €
	65	Autres charges de gestion courante	47 860,49 €
	<i>Total fonctionnement</i>		110 649,48 €
<i>Total général dépenses</i>		193 200,18 €	

« Nous clôturons 2019 avec un excédent cumulé de 329 148,55 € »

Quelques commentaires...

Ce résumé fait apparaître les grandes lignes du budget de la commune.

Au chapitre 21 des dépenses, nous trouvons la toiture du presbytère pour 20 796,01 €, les travaux à la salle des fêtes pour 58 261,17 € (premières factures des artisans et bureau de contrôle) et l'intervention sur le dispositif de commande des cloches pour 2 273,52 €. À l'occa-

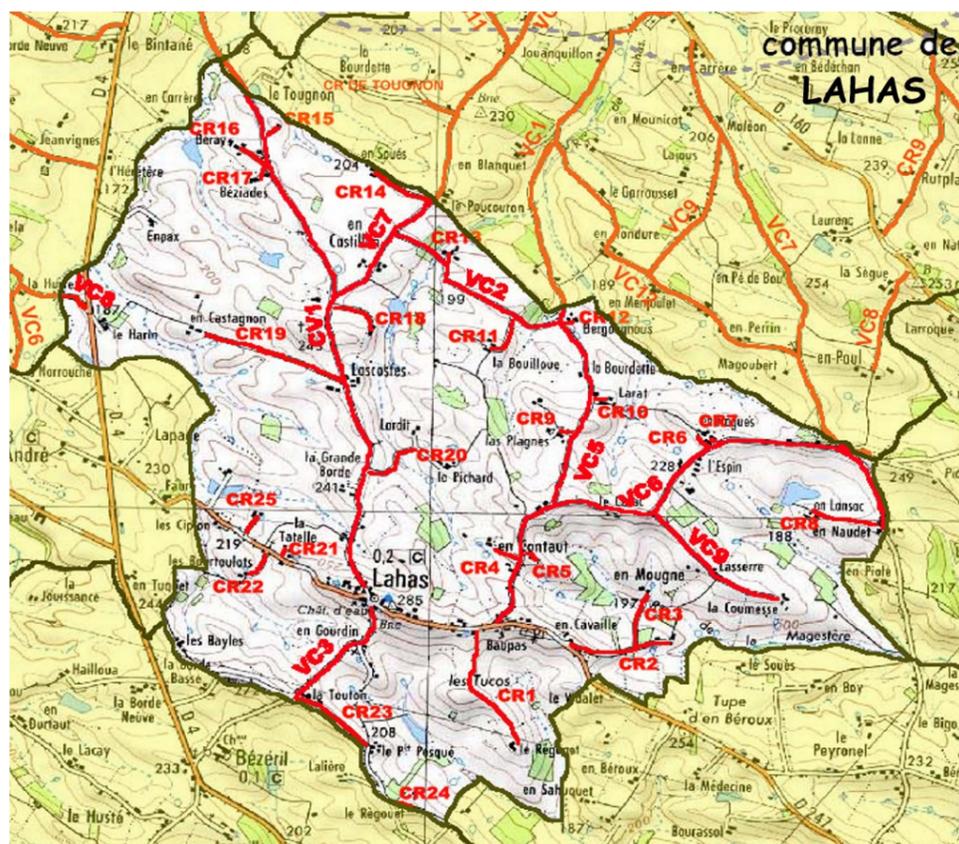
sion de cette dernière intervention, la société a découvert qu'une bride de la petite cloche était cassée, elle a été immobilisée pour la mettre en sécurité. Les sonneries ne sont plus réalisées que par les marteaux. Une petite gêne est seulement ressentie lors des sonneries particulières. Le coût de remplacement des brides s'élevant à plus de 4000 €, il n'a pas été mis au

vote, sachant que la grosse cloche est elle aussi immobilisée depuis des années.

Au niveau des recettes, le conseil municipal de mars a voté la reconduction du taux des taxes locales directes.

Nous restons à votre service pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur ce budget.

Voirie



« En 2019, les travaux ont été moins importants... »

En 2019, les travaux de voirie ont été moins importants que les années précédentes. Ils se sont concentrés sur le carrefour entre la VC6 et la VC9. Cette zone mal exposée a été réhabilitée afin de supporter le trafic poids lourds et engins agricoles.

Les tronçons qui avaient été endommagés par les orages de mai 2018 ont

été resurfacés.

En ce qui concerne l'adressage des habitations, nous choisirons début 2020 l'entreprise qui réalisera l'étude. Nous avons entrepris le nommage de l'ensemble des voies et chemins, il conviendra ensuite de situer chaque habitation par métrage depuis l'origine de la voie ou du chemin, avec un côté

pair et un côté impair.

Un adressage GPS de chaque maison sera également réalisé.

Lutte contre le bruit

L'article 14 de l'arrêté préfectoral de notre département relatif à la lutte contre le bruit stipule que les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

En ce qui concerne les activités agricoles, l'article 11 indique que les horaires réglementaires sont :

- les jours ouvrables de 7h à 22h,
- les samedis de 8h à 20h,
- aucune activité les dimanches et jours fériés.

Cependant, les interventions urgentes (irrigation, récolte) ou fortement dépendantes des conditions météorologiques peuvent avoir lieu en dehors de ces horaires si toutes les précautions sont prises pour que les matériels mis en œuvre soient équipés de dispositifs propres à réduire

leur intensité sonore.

L'ensemble des nuisances sonores est décrit dans cet arrêté préfectoral que vous pouvez trouver sur le site internet de la Préfecture du Gers.

Nous vous invitons à veiller à la tranquillité de tous par l'application de ces règles simples. Ce bon sens sera à même d'amener force et cohésion dans le voisinage.

Information élections

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Lors de ces scrutins, les listes électorales seront extraites du répertoire électoral unique (REU).

Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer aux scrutins devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020. Les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne peu-

vent voter et sont éligibles aux élections municipales, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections, avant cette même date.